



Le processus d'affectation pour 2006-2007 est présentement en cours

Suite aux bassins de la commission, mais **au plus tard le 25 mai**, la commission affiche pour chaque ordre d'enseignement les postes et les fractions de poste qui sont disponibles.

AVANT LE 1^{er} JUIN 2006

- Dépôt des demandes de retour à l'école d'origine pour les enseignantes ou enseignants qui ont dû changer d'école ou de centre le 15 ou le 17 mai 2006, au bassin.
- Dépôt des demandes de postes disponibles pour un changement de discipline ou d'école.
- Demande de congé partiel sans traitement (article 5-15.10).

Suite au processus d'affectation, s'enclenche

⇒ **le processus pour le partage des fonctions et responsabilités prévu à la clause 5-3.21.**

À 5-3.21.1.05, il est prévu que la direction et le CPEE conviennent d'un échéancier pour l'application du processus. Nous vous recommandons de faire débiter le processus au cours de la semaine du 12 juin suite aux bassins de la commission et au traitement des demandes de retour à l'école d'origine et des demandes de postes disponibles (mouvements volontaires).

Le processus pour la répartition des cours et leçons est placé à 5-3.21.2.05 sous réserve de la clause 5-3.17. Il est important de se rappeler que la tâche que nous partageons correspond à celle obtenue dans le cadre du processus d'affectation. Seule une demande de poste disponible entre le 1^{er} juin et le 6 septembre ou de retour à l'école d'origine permet d'obtenir une modification de la tâche obtenue dans le cadre du processus d'affectation.

Si des renseignements additionnels vous sont utiles bien vouloir me rejoindre au bureau du syndicat.

Christian Plante.

Remboursement des frais de scolarité

Tel que stipulé aux règles et modalités relatives au perfectionnement des enseignantes et enseignants, votre demande de remboursement doit parvenir au service des ressources humaines de la commission scolaire **avant le 1^{er} juin 2006**. Les formulaires sont disponibles dans les écoles ainsi que sur le site internet du SECS www.secscsq.org.

Christian Plante.

Élections au Conseil d'administration

Suite à la période de mise en candidature, les personnes suivantes ont été élues au C.A. du SECS :

- Madame Micheline Héroux
Bellechasse préscolaire et primaire
- Madame Johanne Laliberté
L'Islet préscolaire, primaire et secondaire
- Madame Johanne Allaire
Montmagny secondaire

Les postes des secteurs Abénakis préscolaire, primaire, secondaire et St-Pamphile préscolaire, primaire, secondaire sont toujours vacants. Les modalités concernant ces secteurs seront communiquées au conseil des délégués et délégués au début de la prochaine année scolaire.

Équité salariale

Contrairement à ce qui était véhiculé par le journal La Presse la semaine dernière, il est pratiquement certain que personne ne recevra de chèque en lien avec l'équité salariale avant la fin de l'année scolaire.

Certes, un travail de moins est actuellement en cours concernant tout le processus d'évaluation des emplois. Ce travail n'est cependant pas terminé et croire qu'il le sera d'ici les 45 prochains jours nous semble irréaliste, même si les travaux techniques progressent.

Pascal Côté.

SSQ - Protection d'assurance des enseignantes et enseignants dont le contrat prend fin en mai ou en juin

Les enseignantes et enseignants qui connaissent une fin de contrat en mai ou en juin verront leur protection maintenue jusqu'au 31 août 2006. Cette mesure s'applique à tous les secteurs (jeunes, éducation des adultes et formation professionnelle).

Pour celles et ceux qui recommenceront leur enseignement en août, l'assureur débutera le prélèvement des primes à compter de ce moment. La prime annuelle établie avec l'assureur est prélevée en 26 versements et, dans la majorité des situations, les premières paies de l'année scolaire couvrent en tout ou en partie le mois d'août. Une personne ne peut cependant payer plus que 100 % de la prime annuelle.

Pour les enseignantes et enseignants qui partiront à la retraite à la fin de la présente année, vous serez admissibles aux régimes d'assurance des personnes retraitées au 1er septembre 2006. Au moment où la SSQ recevra l'information indiquant que vous serez à la retraite, la documentation vous sera acheminée au sujet de votre adhésion à l'AREQ ainsi qu'au régime d'assurance des personnes retraitées.

Toute personne visée par une assurance de groupe ayant moins de 65 ans doit obligatoirement adhérer au régime d'assurance maladie et couvrir les personnes à sa charge à moins de bénéficier du droit à l'exemption.

Prise de retraite

Toutes les personnes qui veulent prendre leur retraite à la fin de la présente année scolaire, doivent absolument remettre leur démission à la commission scolaire en date du 1^{er} juillet, afin de ne pas perdre de bénéfices (formulaire C-10 du Petit guide syndical). Cette information est importante, puisque le paiement des prestations de retraite commence à la date de démission.

Simon Bernier

Liste de priorité et listes de rappel

Au secteur des jeunes, la commission scolaire met à jour la liste de priorité d'emploi pour le 30 juin. Les enseignantes et enseignants dont les noms apparaissent sur cette liste seront convoqués par courrier au cours du mois d'août afin de choisir un poste ou une tâche pour l'an prochain. Le bassin du préscolaire et du primaire est prévu pour le lundi 14 août et le bassin du secondaire pour le mercredi 16 août. Les heures et la procédure vous seront spécifiées dans la convocation.

Pour le secteur des adultes et celui de la formation professionnelle, les listes de rappel sont mises à jour pour le 1er juillet. La date du bassin pour le semestre d'automne des adultes reste à confirmer (veuillez suivre les communications) et l'affectation à la FP se fera dans les centres.

Christian Plante

Loi sur le tabac

Les nouvelles dispositions de la Loi sur le tabac entreront en vigueur le 31 mai prochain. Voici donc, pour votre information, quelques unes des principales nouveautés et leurs dates d'entrée en vigueur :

- interdiction de fumer sur les terrains mis à la disposition des établissements primaires ou secondaires, publics et privés, aux heures où ces établissements reçoivent des élèves; (1er septembre 2006)
- interdiction de fumer dans un rayon de neuf mètres de toute porte communicant avec:
 - un établissement de santé et de services sociaux;
 - un cégep;
 - une université;

- un centre de formation professionnelle;
- un centre d'éducation des adultes;
- un lieu de loisirs ou d'activités communautaires pour personnes mineures. (31 mai 2006)

- interdiction de la vente de tabac sur les terrains ou dans les locaux d'une école, d'un centre de formation professionnelle, d'un centre d'éducation des adultes ou d'un établissement d'enseignement privé, d'un centre de la petite enfance ou d'un autre service de garde, d'un cégep, d'une université, d'un établissement de santé et de services sociaux; (31 mai 2006)
- interdiction de fournir du tabac à un mineur sur les terrains ou dans les locaux d'une école ou d'un établissement privé d'enseignement. (1er septembre 2006)

Vous pouvez obtenir des renseignements supplémentaires sur le site du Ministère de la santé et des services sociaux à l'adresse suivante : <http://www.msss.gouv.qc.ca/loi-tabac/>.

Christian Plante

Réseau de la condition des femmes 4 et 5 mai 2006

Lors de ce dernier Réseau de l'année, nous avons eu la chance de recevoir Madame Anne Josée Moïse de la Confédération nationale des enseignants d'Haïti.

Malheureusement et malgré l'aide apportée de certains pays les conditions des femmes et des enseignantes sont toujours aussi précaires et désastreuses.

Le manque de formation la malnutrition les locaux souvent insalubres et le matériel inadéquat font que les écoles sont désertées de plus en plus.

Une situation déchirante pour certaines !

Madame Claire Bégin fut réélue au comité national.

Micheline Héroux.

Il fut également question des syndicats dissidents et des femmes du Réseau touchées par leur fonction au sein de la CSQ.



VOTRE CAISSE D'ÉCONOMIE DESJARDINS DE L'ÉDUCATION,
Centre de service Côte-du-Sud..... **VOUS INFORME....**

ADHÉREZ DÈS MAINTENANT ET COUREZ LA CHANCE DE GAGNER

"LE BRUNCH DU DIMANCHE" POUR 4 PERSONNES AU RESTAURANT

"LA COUVÉE" DE L'HÔTEL L'OISELIÈRE DE MONTMAGNY.

L'épargne RACHETABLE Desjardins par versements est de retour avec un

TAUX AVANTAGEUX DE 3,15 %.
OBJECTIF MINIMAL: 500 \$

Pour chaque **tranche de 20 \$ RETENUE À LA SOURCE sur votre paie**, obtenez une chance de gagner le brunch du dimanche pour **4** au restaurant la Couvée lors du tirage qui sera effectué le vendredi 30 juin 2006 à 16 heures à votre Caisse d'Économie Desjardins de l'Éducation au 125, Papineau, Montmagny.

Pour tous vos projets à court ou moyen terme, l'ÉPARGNE RACHETABLE par versements vous permet d'accumuler des sommes pouvant être disponibles en tout temps et ce, avec un très bon rendement. Que ce soit pour du R.É.E.R. ou des vacances, l'épargne rachetable PAR VERSEMENTS est le produit idéal.

Contactez Lise ou Diane à votre Caisse au 248-2522, nous nous ferons un plaisir de vous renseigner sur cette promotion qui débute **maintenant et se termine le 30 **juin 2006.****

Lise M. Vachon,
Responsable

Diane Ouellet,
Conseillère en finances personnelles